

L'ABBILLE.
 IMPRIMERIE TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUF.
 NOUVELLE-ORLÉANS.
 Vendredi, 17 Octobre 1828.
ELECTION DU PRÉSIDENT.
 PREMIER LUNDI DE NOVEMBRE.
 TICKET DE L'ADMINISTRATION.
 Manufactures domestiques—améliorations internes
ÉLECTEURS D'ADAMS.
 JAMES VILLER—De St. Bernard,
 A. LEHLANG—De l'Assomption,
 C. BUSHNET—De Est Baton Rouge,
 N. DECLEUET—De St. Martin,
 B. MORRIS—Natchitoches.

Une assemblée générale des amis de l'Administration aura lieu demain Samedi, 18 du courant, à 7 heures du soir, au Théâtre St-Philippe.

FRANCE.
 Paris, 12 Aout.
 — Il y a peu de jours que nous avons annoncé que la frégate *Melpomène* avait été lancée à Cherbourg. Les vaisseaux qui restent en construction sont le *Duc de Bordeaux*, de 120 canons, le *Suffren* et le *Général*, de 80 canons, et le *Jupiter*, de 74. La frégate la *Belle Gabrielle* avait été lancée peu de temps avant la *Melpomène*.
 On construit dans l'arsenal de Toulon six chalands à écopes, pour servir à l'embarquement de la cavalerie; tout autre travail est suspendu. On a reçu l'ordre de ne nuliser des navires que pour 800 chevaux, ce qui fait supposer qu'un seul régiment de cavalerie est appelé à faire partie de l'expédition projetée. C'est d'ailleurs d'autant plus probable qu'aucun général de cette année n'a encore été nommé.

Les capitaines des navires qui ont amené nos troupes de Cadix n'ont obtenu la permission de s'absenter de Toulon que jusques au 10, attendu que l'embarquement doit commencer le 15 de ce mois.
 — Le bateau à vapeur le *Commerce* du Havre, qui faisait la navigation du Havre à Londres, vient d'être acheté pour le compte du gouvernement, qui a donné l'ordre de l'armer en guerre et de l'envoyer en Morée. (Journal du Havre.)
 — Pendant son séjour à Poitiers, où il avait passé une revue d'honneur, le général Excellmans a reçu l'ordre d'aller à Bessiers organiser un régiment de chasseurs qui doit faire partie de l'expédition de Morée.

— Le marquis d'Hastings, le fils de lord Holland, deux fils de lord Ellenborough, et d'autres jeunes gens appartenant à des familles distinguées d'Angleterre, ont demandé à servir dans l'expédition de Morée, et le Roi y a consenti. Ils vont se rendre à l'état-major du général Maison, qui leur donnera le Pemploi. Cet arrangement a été traité par la voie diplomatique.

— Il part tous les jours de l'arsenal de Toulouse des convois chargés de matériel destiné pour le parc d'artillerie de Toulon. Ces dépôts arrivent lieu jusqu'au 6 courant, époque à laquelle les transports de ces objets seront terminés. Ce matériel est expédié à Toulon par voie accélérée.

CONSTITUTIONNEL.
 Paris, 13 Aout.
 Les résistances aux ordonnances du 6 Juin se multiplient. C'est un crescendo de protestations et de mécontents. Nous lisons dans un journal de ce matin une lettre de M. de Mazenod, évêque de Marseille, au ministre de l'Instruction publique. Cette épître, fière et presque menaçante, est moins d'un ministre de l'évangile qui prie, que d'un ligueur qui s'indigne. M. l'évêque de Marseille s'exprime en maître et non en sujet; il parle de ses droits, dont il ne doit compte qu'à Jésus-Christ; il se proclame arbitre suprême de l'enseignement de son diocèse, et manifeste un dédain superbe pour la politique humaine. "La force, dit-il, peut mettre un obstacle invincible à l'exercice de nos droits, mais elle ne saurait nous les enlever, ni même nous prescrire de concourir à des opérations qui y portent atteinte." M. l'évêque déclare qu'il n'obéira pas, S. M. ne pouvant exiger qu'il compromette sa conscience en coopérant à un nouveau système qui blesse les droits de sa charge.

Il était difficile de proclamer sa rébellion en termes plus positifs, et de faire voir d'une façon plus claire ce que c'est qu'un prêtre. Point de ménagements timides; c'est de puissance à puissance que traite M. l'évêque de Marseille; c'est armé des droits de sa charge qu'il combat le ministre du Roi. Ne pourrait-on pas demander à ce prélat, qui ne pactise point avec la politique humaine, si ce n'est pas au chef de cette politique, c'est-à-dire au prince, qu'il doit sa nomination; si, malgré son mépris pour les exigences de la même politique, il ne s'est point engagé par un serment à rester fidèle au monarque et aux lois? M. de Mazenod, s'il a déjà oublié les termes de ce serment, nous permettra de lui le rappeler. Ce n'est pas un souverain temporel, c'est le pape Pie VII qui les a fixés lui-même; et M. l'évêque le sait, le pape est infailible.

"Je jure et promets à Dieu, sur les saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité au Roi. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'état, je le ferai savoir au gouvernement."

Voilà ce qu'ont juré tous les évêques; et ils refusent maintenant d'exécuter les lois, sous le prétexte qu'ils ne peuvent se plier aux exigences et aux détours de la politique humaine! Cette politique saura

elle se faire obéir? ou faudra-t-il qu'elle s'humilie devant les droits de la charge de M. l'évêque de Marseille? Constit.

AUTRICHE.
 Vienne, 31 Juillet.
 La nouvelle que Don Miguel avait pris la couronne et renversé la junte de Porto, a produit ici une grande sensation, et a engagé l'ambassadeur portugais accrédité auprès de notre cour à renoncer à ses fonctions. L'ambassadeur brésilien a aussi imité la conduite de celui qui est à Londres.

Le bruit qui a couru du rappel de l'ambassadeur suédois n'a aucun fondement. Nous attendons incessamment l'ambassadeur français, M. de Laval Montmorency. Avant hier, le duc de Reichstadt (Napoléon II) a subi, en présence de l'empereur, de l'impératrice et de sa mère, son dernier examen dans toutes les branches des connaissances auxquelles il s'est livré LL. M. M. ont été extrêmement satisfaites. On ajoute que l'empereur lui a promis de le faire entrer au service militaire dans un an, et que le jeune prince en a manifesté la plus grande joie.

HONGRIE.
 Semlin, 26 Juillet.
 Tous les partis de la Servie se préparent à la lutte avec la plus grande activité, et les Turcs, ainsi que les habitants, attendent de cette guerre un résultat tout-à-fait opposé. Les premiers montrent à la fois de l'inquiétude et de la joie; les derniers sont remplis d'espérance et de crainte sur leur état futur. Ce qui augmente encore l'incertitude qui agite tous les esprits, c'est que les Russes ne font pas de progrès de ce côté. Les garnisons turques des forteresses du Danube sont constamment renforcées par de petits détachements. Widdin est maintenant occupé par plus de 15,000 hommes, et on a disposé près de la ville un camp de 24,000 hommes pour empêcher les Russes de traverser le fleuve.

Nous avons ici une chaleur étouffante et de fréquents orages, accompagnés de grêle, qui ont déjà fait beaucoup de mal. Les nouvelles de Dalmatie et du Banat sont aussi fort tristes: il règne beaucoup de maladies dans ce dernier pays, et dans le premier on manque d'eau, surtout dans la province de Zara, où les autorités ont été obligées d'envoyer chercher de l'eau douce à une grande distance.

ESPAGNE.
 On nous écrit de Madrid sous la date du 4 août: L. L. M. M. sont arrivés à St. Idelfonse le 30 juillet. L'entrée du roi dans la Capitale nous rappelle les entrées triomphales des grands capitaines romains, après les plus brillants exploits. L. L. M. M. passeront sous deux magnifiques arcs de triomphe, élevés aux frais du commerce et de la municipalité. On remarque parmi les allégories, que les cornes d'abondance, au lieu d'être penchées vers la terre pour y répandre des bienfaits se trouvent au contraire tournées vers le ciel, paraissant en attendre des dons. Cette circonstance a donné lieu à de nombreuses plaisanteries, faisant allusion aux présences que L. L. M. M. ne dédaignent pas d'accepter de toute espèce de personnes.
 Un courrier anglais est arrivé à notre gouvernement. On dit qu'il est porteur de dépêches importantes, mais rien n'a transpiré de leur contenu. Jour. de Paris.

PORTUGAL.
 Lisbonne, 30 Juillet.
 Le sort futur de ce pays devient de jour en jour plus incompréhensible; chacun fait des conjectures d'après son opinion. Les constitutionnels surtout s'accrochent à toutes les branches, embrassent toutes les espérances, et malheureusement jusqu'à présent, leurs prévisions ont été fausses.

Aussitôt après l'arrivée d'un paquebot anglais, le consul général de cette nation fit afficher à la bourse une invitation à tous les sujets britanniques de se réunir chez lui le 31 du courant; on sait que c'est dans le but de leur offrir de nouer, de la part de leur gouvernement, le moyen de mettre en sûreté leurs personnes et leurs propriétés, ce qui n'indiquerait pas des dispositions amicales; de son côté, le commandant de leur escadre a reçu l'avis d'être toujours prêt à quitter le Portugal dès qu'il en recevrait l'ordre. Cette disposition a été communiquée aux bâtiments en station à Porto. Néanmoins, ces Messieurs doutent de leur départ; tout ce qu'il y a d'Anglais croit au contraire à une occupation militaire, et leur opinion est fondée, disent-ils, sur les nouvelles particulières qu'ils reçoivent d'Angleterre.

Le papier-monnaie qui, il y a un mois, avait paru reprendre un peu, est descendu de nouveau à 26 pour 0-0 de perte. La crainte qu'il ne baisse d'avantage suspend toutes les négociations d'effets, ce qui occasionne un grand tort au commerce. Les engagements ne peuvent pas se remplir; les maisons les plus sûres et les plus riches sont dans la gêne, et ne trouvent même pas à placer leur papier à l'énorme escompte de 1-2 pour 0-0 par mois.
 Notre Gazette de ce jour public, dans sa partie officielle, la nouvelle du blocus de la ville et port du Funchal, capitale de l'île Madère, ordonné par don Miguel.

FEUILLETON.
 M. Eugène Robertson a failli perdre la vie à New-York, dans une ascension aérostatique à Castle-Garden. Les détails de cet événement se trouvent tout au long dans notre partie anglaise. Il paraît que le mât de pavillon de Castle, se trouvait précisément dans la ligne parcourue par le ballon depuis le point de départ, et que la nacelle, qui s'est embarrassée dans le drapeau agité par le vent, a fini par se renverser.

Après bien des efforts, et après avoir resté longtemps dans cette périlleuse situation, M. Robertson, suspendu par un pied à la nacelle à plus de cent pieds au-dessus de la terre, a réussi à se saisir de la drisse du pavillon et s'est accroché au mât, le long duquel il s'est laissé couler à peu près une cinquantaine de pieds; mais la force lui ayant manqué pour se soutenir plus longtemps, il est tombé... heureusement sur une foule compacte de spectateurs, et, à l'exception d'une dent qu'il a perdue et de quelques écorchures aux mains, il ne s'est fait aucun autre mal.

Martinique, (Port-Royal), 4 Juillet.
 Un procès criminel a excité au plus haut degré l'intérêt dans cette colonie. La dame Marlet, née Dulac de Rivery, propriétaire d'une magnifique habitation au quartier du Robert, était connue depuis longtemps par sa mauvaise administration et ses rigueurs à l'égard de ses esclaves. Les voisins se plaignaient sans cesse des vols et des excès de tous genres commis par les négres de cette dame. Déjà la justice avait tenté de l'interdire de toute gestion et autorité sur ses esclaves, des poursuites avaient été commencées à cet effet; mais les influences si puissantes dans ce pays ralentirent les démarches du ministère public; lorsque dans les premiers jours de la semaine de Pâques la nouvelle se répandit que le dimanche des Rameaux, le nommé Remy, nègre de l'habitation Marlet, était mort sous les coups qui lui furent donnés par l'ordre de sa maîtresse. Notre nouveau procureur du Roi, M. de Bausset-Roquefort, se transporta immédiatement sur les lieux avec M. le président du tribunal. L'habitation et les cases à nègre furent entourées pendant la nuit par les chasseurs des montagnes, pour prévenir l'évasion de la dame Marlet et la dispersion des esclaves.
 L'instruction commença. Le corps du nègre Remy, mort depuis 15 jours, fut exhumé, mais il était dans un tel état de dissolution qu'il fut impossible de faire l'autopsie du cadavre, et surtout de reconnaître si comme le prétendait la dame Marlet, Remy avait été empoisonné par un autre esclave avec un verre de tafia arsenisé.

Sur près de 200 négres travaillant sur l'habitation, il n'en restait que 68; ils furent visités; des traces profondes de blessures indiquaient les châtimens cruels qui leur avaient été infligés. La négresse Firmine, avait une cicatrice de la largeur du doigt depuis la fosse-côte gauche jusqu'à la clavicle droite; cette blessure avait été faite avec un couteau dont la dame Marlet s'était saisie dans un accès de fureur. Un nègre, nommé Lubin, était enfermé depuis plusieurs jours dans un cachot sans nourriture. Il fut constaté que les esclaves ne recevaient pas les vêtements et la nourriture prescrits par les ordonnances, ce qui les portait à voler. La dame Marlet fut décrétée de prise de corps et conduite dans les prisons du Fort-Royal. Elle a comparu le 30 juin devant le tribunal de première instance jugeant en premier ressort les affaires criminelles.

Ce jour a été employé au rapport de la longue procédure dont l'instruction avait duré près de trois mois. M. le président Auban a fait lui-même ce rapport et a interrogé l'accusée sur tous les faits qui lui étaient reprochés. Dans cet interrogatoire, la dame Marlet a soutenu de nouveau que du poison avait été administré à Remy par Ozé, qu'elle soupçonnait depuis longtemps d'être l'auteur, de la mort de son mari. Le discernement et l'impartialité de ce magistrat n'ont rien laissé à désirer. Le lendemain, 1er juillet, M. le procureur du Roi, de Bausset-Roquefort a prononcé son réquisitoire qui a duré deux heures et demie, ce magistrat a soutenu l'accusation avec un talent remarquable; il a classé dans trois chefs d'accusation les faits reprochés à la dame Marlet; il a insisté sur la cruauté des châtimens infligés et a considéré la mort de Remy comme un assassinat qui méritait la peine capitale.

La défense avait été confiée à Me. Beauvais qui l'a présentée avec talent. L'absence du corps du délit lui a offert un moyen péremptoire contre l'accusation d'homicide; et l'inconduite des esclaves, un motif des châtimens qu'ils avaient éprouvés. Le tribunal, après cinq heures de délibération, a rendu un jugement qui écartant l'accusation d'homicide, a déclaré la dame Marlet coupable de traitements cruels et inhumains à l'égard de ses esclaves, l'a condamné à 20 années de bannissement hors du royaume, et lui a fait défense de posséder à l'avenir des esclaves.
 L'appel de ce jugement sera incessamment porté devant la Cour royale.

LES DEUX PHEOPTEURS.
 On raconte que dans un village, dont le nom ne nous revient pas, deux Magistres, qui se partageaient l'éducation de la jeunesse du lieu, se prirent un jour de belle dispute. L'un prétendait que ses écoliers se tiraient fort bien d'affaire sans la férule et les verges; l'autre, au contraire, ardent partisan du rigorisme, soutenait qu'il fallait avant tout fesser et refesser... là-dessus grande rumeur dans le canton; les parens ne sachant trop auquel donner raison, demandèrent que la querelle fût vidée en champ clos, c'est-à-dire que les deux champions, élevés sur un banc au milieu du pré voisin, eussent à défendre leur cause devant le village assemblé, qui jugerait ensuite en dernier ressort. Ce qui fut dit fut fait; les docteurs purent en présence, et l'ennemi du fouet allait prendre la parole pour étayer son système de tous les faits que sa mémoire venait lui rappeler, lorsque l'autre le prévint, en s'adressant à son auditoire en ces termes:
 "Vous voyez, bonnes gens, ce radoteur de collègue, qui s' imagine avoir le sens

commun et dont l'ignorance fait pitié; il lui sied bien d'oser soutenir une opinion qui n'est pas la mienne! lui enseigner à aimer le travail, à étudier les secrets de la nature et à se familiariser avec les ressources de l'art; tandis que moi je vous entretiens des grands intérêts de l'état, vous initié dans les mystères de la politique, et sais, m'élevant d'un vol hardi, porter vos regards jusques dans l'avenir; ayez-vous sans moi la brillante victoire de Shumlad... Pauvre niais! qui s'amuse à distiller et à rôti la pomme de terre, avec une vue de miopie et une oreille dure! Qu'il fasse des vers tels que les miens, et je verrai pour lors si je dois descendre à me mesurer avec lui."

On peut juger de l'étonnement du second Magister en voyant tant de traits de la sorte; lui qui n'était venu que pour soutenir un argument ad rem et nullement ad hominem. Il hésita d'abord sur quel ton il devrait répondre; mais s'adressant bientôt aux spectateurs ébahis, il leur dit en souriant:
 "Chers concitoyens et amis, je n'ai point l'intention de me défendre ici des erreurs et des imperfections que me reproche si courtoisement mon honorable confrère; j'ai vécu trop longtemps au milieu de vous pour que mes défauts ou mes qualités (si j'en ai) ne vous soient aujourd'hui parfaitement connus, et ce n'est certes pas l'opinion de mon digne rival qui influera en rien sur la vôtre; je le laisse donc dans toute la beauté de son triomphe; mais si nous sommes appelés à discuter de nouveau devant vous sur un point qui vous intéresse, je déclare ici que je n'entrerai en lice qu'autant que mon compétiteur aura pris l'engagement de ne point s'écarter de la question, et de s'abstenir surtout de personnalités offensantes pour celui à qui elles s'adressent, et pénibles pour ceux même qui y sont étrangers."

PORT DE LA NILE-ORLÉANS.
 Esquisses.
 Brick Thomas William, McIntyre, Laquirra, M. Koa.
Arrivés.
 Bateau à vapeur Isabella, Ryan, de St. Louis, avec 700 saumons plomb à J. G. Stevenson, 14 rouleaux cordes à Foster et Huton; 374 saumons plomb à W. D. Wild; 607 do. 20 bts tabac au capitaine; 789 saumons plomb à S. P. Morgan et Co; 932 do. à J. Mager; 11 balles coton à N. Cox, des fruits et des volailles à ordres—44 pas.
 Bateau à vapeur North America, Scott, St. Louis avec 1056 saumons plomb à J. Mager 1285 do. à J. G. Stevenson, 1914 do. 114 barriques plomb en barre 31 do. de chasse, et divers articles au capt. 6 bts tabac à Dick, Booker et Co.—13 pas.

COÛR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. J. Pitot, 16 Octobre 1828.
 (Ordre de Cour.)
 Jean Ignace Caballero contre ses créanciers. IL est ordonné qu'une cession des propriétés du pétitionnaire, dans cette cause, soit acceptée pour le bénéfice des créanciers; et qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'office de M. Louis T. Caïre, notaire public, le 28e jour d'Octobre courant, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
 Je certifie ce qui est ci-dessus.
 16 octobre TH. S. KENNEDY, greffier

CHEVAUX VOLES OU EGARES.
 Les chevaux suivants sont absents de l'écurie du soussigné depuis le 13 du mois; savoir: un beau cheval blanc anglais, ayant des marques de roussure sur le poitrail, et une marque de ceint, longue queue, sans aucune marque; l'autre est un petit cheval créole alean, crin baie et nouvellement coupé. Il a la queue courte et porte une marque de son collier, ainsi qu'une marque au-dessous du garrot. Une récompense honnête sera donnée à celui qui les ramènera au soussigné.
 On poursuivra selon toutes les rigueurs des lois, la personne qui pourrait les retenir.
 16 oct. P. PRADA.
 Encoignure des rues du Camp et Poydras.

POUR NEW-YORK.
 Le navire (paquebot du 22 Octobre) LOUISIANA, capt. Price, partira à cette date. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à POSTER et HUTTGN.
 15 Oct.

POUR BOSTON.
 Le beau brick CARROLL, doublé et chevillé en cuivre, capt. Smith, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
 COCKAINE et WATTS.
 N° 56 rue Bienville.
 15 Oct.

Pour Donaldsonville, Bayou Lafourche et Plaquemine.
 La superbe bateau à vapeur LADY LAFAYETTE, fin marcheur; fera les voyages réguliers d'ici à Plaquemine, et prendra du fret et des passagers pour tous les endroits de débarquement d'ici là. Le fret pour le Bayou de Lafourche sera envoyé dans une berge, jusqu'à Thibodauxville. Le Lady Lafayette partira de la Nlle-Orléans tous les Mercredis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
 A. LEMÉ.
 15 oct.

PAQUEBOTS RÉGULIERS POUR TAMPICO.
 Les belles goélettes CORNEO, capitaine Tucker, et HOUND, capitaine Hateman, de première classe et fines voilières, partiront à l'avenir comme paquebots réguliers entre ce port et celui de Tampico, deux fois par mois pour chaque port. Le Hound partira d'ici le 1er Aout, et de Tampico le 15 du même mois; et le Correo partira d'ici le 15 d'Aout, et de Tampico le 1er de ce mois.
 Les passagers et les chargeurs peuvent être assurés que les arrangements ci-dessus seront ponctuellement observés.
 Pour fret ou passage s'adresser à Tampico, à GORDON, TUYES et Co, Et à la Nouvelle-Orléans, à GORDON, FORSTALL et Co.
 1er. aout.

VENTE PAR LE MARSHAL.
 Maître, Ald. & Co. Madame Fox.
 EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge-associer de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Lundi 17 de Novembre prochain, à la Bourse, à midi, Une Maison et un Terrain situés rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon, où se trouve établi maintenant la boutique de James Kendall, ledit terrain vendu avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
 L. DAUNOY, marshal
 16 oct.

VENTE PAR LE MARSHAL.
 Le Maire, les Aldermen et Habitans de la ville G. Lewis Butler.
 EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge-associer, j'exposerai en vente au Principal, le 27 de ce mois, à 4 heures, une quantité de Comestibles saisis dans l'affaire ci-dessus.
 L. DAUNOY, marshal
 16 oct.

VENTE PAR LE MARSHAL.
 M. C. Marigny Livaudais vs. Joseph Litteret, J. H. Holland vs. le même.
 EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. F. Grima, juge-président de la Cour de Cité, et l'hon. G. Préal, juge-associer, j'exposerai en vente Mardi 11 Novembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, un Lot de Terre et Maison, situé dans le faubourg de l'Annunciation, désigné par le No. 9 de l'ilet 16, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 120 de profondeur, borné d'un côté par le No. 8 et l'autre par le No. 10, saisi dans les affaires ci-dessus.
 L. DAUNOY, marshal
 11 oct.

VENTE PAR LE MARSHAL.
 Goldenbow vs. J. E. Savage.
 EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Dubourg, juge associer, j'exposerai en vente Lundi 20 Octobre prochain, à 4 heures, au Principal, des lavabos, tables, chaises, cadres et matelats, et divers autres articles; saisis dans l'affaire ci-dessus.
 L. DAUNOY, marshal
 10 oct.

VENTE PAR LE MARSHAL.
 E. Foucher vs. J. F. Grima.
 EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Dubourg, juge associer, j'exposerai en vente Lundi 10 Novembre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Quartier et Bourgogne, mesurant à peu près 27 pieds du côté de la rue Bourgogne, et 95 pieds du côté de la rue du Quartier, avec tous les édifices qui s'y trouvent—Saisi dans l'affaire ci-dessus.
 L. DAUNOY, Marshall
 10 Oct.

Le Maire et les Aldermen contre le terrain No. 10 dans l'ilet No. 7, faubourg Lacourse.
 EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, Juge Président de la Cour de cité— j'exposerai en vente, le 2 de Décembre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et de St. Louis, le terrain vide No. 10, dans l'ilet No. 7, au faubourg Lacourse, saisi dans l'affaire ci-dessus.
 3 Sept. LOUIS DAUNOY, Marshall

VENTE PAR LE MARSHAL.
 Lange vs. Ropello.
 EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associer, j'exposerai en vente Vendredi 24 Octobre courant, à 4 heures, au Principal, 45 bouteilles, 75 bouteilles de vin, 18 paquets de cigares, 60 bouteilles de montarde, et divers autres articles tels que tables, chaises, bariols de liqueurs &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
 L. DAUNOY, marshal
 14 oct.

VENTE PAR LE MARSHAL.
 Martin vs. J. Chevers.
 EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associer, j'exposerai en vente Vendredi 24 du courant, à 4 heures, au Principal, un Lot d'Outils de forgeron, saisis dans l'affaire ci-dessus.
 L. DAUNOY, marshal
 14 oct.

Vente par le Marshall.
 Nemrod Howen vs. Bateau à vapeur Grampus et propriétaires.
 EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. Bermudez, juge associer, j'exposerai en vente Lundi 20 Octobre, à midi, à la bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, la coque et le matériel du bateau à vapeur Grampus, saisi dans l'affaire ci-dessus.
 L. DAUNOY, Marshall
 10 octobre.

AVIS.—Le public est informé que D. Anderson, son député autorisé à remplir les fonctions de juge-marshall.
 L. DAUNOY, marshal
 10 octobre.

A LOUER.—Une nourrice très-saine, ayant son enfant. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 22 Sept.